

L'ensemble de ces élections a mobilisé votre conseil municipal.



De même, durant l'année écoulée la moitié des départements français ont renouvelé leurs sénateurs mais la Sarthe n'a pas été concernée.

Vie du Conseil Municipal

En plus des élections et des très nombreuses réunions de commissions, de contrôle et de suivi des travaux, des réunions avec la communauté de communes, le Smirgeomes, le Syndicat d'Eau, etc., en 2017, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance plénière (Conseils Municipaux), neuf fois les :

10 janvier, 24 février, 23 mars, 12 mai, 22 juin, 27 juillet, 15 septembre, 19 octobre et le 30 novembre.

Pendant ces séances les différents points ont, après examen, analyse et débat, fait l'objet de délibérations formelles (vote et enregistrement avec vérification de légalité).

Poursuite de la mise en place de la loi NOTRe

La poursuite de la mise en place de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) a aussi demandé de nombreuses réunions cette année en particulier sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) mais aussi sur le transfert de compétences tel que les zones d'activité, développement économique, ou la promotion du tourisme ou la mise en place de nouvelles compétences telles que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).